

Fait à Châteaudun, le 12/02/2026

Objet : déclaration des substances toxiques

Avec ce document, la Société TRELEC déclare que les substances suivantes ne sont pas contenues dans ses produits ou ses matériaux d'emballage :

- Amiante
- Substances appauvrissant la couche d'ozone
- Radionucléides

Salutations,

Vincent Muzica
Président de la société TRELEC